## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Crozon sur Vauvre

\_\_\_\_\_

Le 02 février 2023, La séance commence à 20h30 Sous la présidence de Monsieur Bernard MITATY, Maire de la commune Secrétaire de séance élu: monsieur Christophe YVERNAULT Le quorum est atteint.

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs MITATY, BARNOLE, CHAUSSE, YVERNAULT, TOUCHET, PLANTUREUX, BIDEAUX, LAIZEAU, formant la majorité des onze membres en exercice.

<u>Etaient excusés</u>: Axel WOLTER qui avait donné pouvoir à Bernard MITATY et Hélène LORY à Béatrice BARNOLE

La convocation a été adressée le 27 janvier 2023 avec l'ordre du jour suivant :

\_\_\_\_

Monsieur le Maire ouvre la séance officielle.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 12 janvier 2023.

Deux remarques sont faîtes, le procès-verbal est corrigé puis approuvé à l'unanimité.

Il procède à l'examen des sujets à l'ordre du jour

Schéma de distribution d'eau potable de la commune de Crozon Sur Vauvre (partie desservie par le syndicat des eaux de la Couarde) délibération n°2023-04

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la carte correspondant au schéma de distribution d'eau potable de la commune de Crozon Sur Vauvre pour la partie desservie par le syndicat des eaux de la Couarde. Cette carte a été établie par l'entreprise ALTEREO qui réalise l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable pour le Syndicat des eaux de la Couarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable indiquée sur la carte concernant le territoire de Crozon Sur Vauvre.

## Convention d'occupation d'un bâtiment communal :

Le Maire et les adjoints ont travaillé sur une proposition de convention avec l'association A la bonne Vauvre pour l'occupation du bâtiment au n°2, place du Lavoir.

Une discussion s'engage sur les articles de la convention et des précisions sont apportées pour la proposition finale.

L'association « Comité du Souvenir français » dont le siège social se trouve à Aigurande est relancée par de nouveaux membres ; un nouveau bureau a été constitué avec le même souhait d'entretenir la mémoire des soldats ayant combattus dans les divers conflits militaires livrés par la France. Cette association souhaite avoir des référents dans chaque commune de l'ancien canton et monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Monsieur Nicolas BIDEAUX se propose et il est nommé référent communal pour le Comité du Souvenir français.

La séance est levée à 23 H 00